Règlement

<u>Article 1</u>: Chaque participant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

<u>Article 2</u>: L'enfant ne peut participer au séjour qu'une fois son dossier d'inscription complet et le solde du compte Maélis de la famille créditeur.

<u>Article 3</u>: La participation financière demandée aux familles est déterminée par le quotient familial des foyers. Pour tous les séjours, un versement de 50% du prix du séjour devra être acquitté lors de l'inscription (les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public). Le séjour devra être entièrement réglé huit jours avant la date du départ sous peine d'annulation.

<u>Article 4:</u> Seul un désistement justifié par un certificat médical permettra le remboursement du séjour. Un montant de 40 euros restera acquis pour les frais de dossier.

Article 5: La commune de Serris se réserve le droit d'annuler le séjour dans le cas ou le nombre de participants serait inférieur à 50% de l'effectif maximal. Dans ce cas, la commune reversera aux familles la totalité des sommes versées.

<u>Article 6</u>: Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition.

Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les enfants participant aux activités.

Article 7: Tout enfant ne respectant pas l'article 6 pourra être exclu du séjour. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une facturation aux familles.

<u>Article 8</u>: Une ou plusieurs tenues de sport appropriées sont indispensables pour la pratique des activités proposées.

<u>Article 9</u>: La mairie de Serris décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, etc...).

Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.



Séjour Montagne Contamines Montjoie du 26 décembre au 1 janvier 2012

Fiche d'inscription

Dossier à déposer complet au Service Maélïs à partir du samedi 19

<u>LÑINFANT</u>	novembre
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
<u>LE RESPONSABLE</u>	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Téléphones :	(domicile)
Père(portable	e)(travail)
Mère(portable	e)(travail)
Diàna à faurair :	

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins de 3 mois (sauf si l'anfant est déjà inscrit à Planète Sport).
- Avis imposition
- Le niveau validé par l**⊕**cole de Ski Français (si l**⊕**nfant a passé des tests)

Fiche sanitaire

Groupe sanguin :	
Allergies connues :	
Numéro de Sécurité Sociale :	
Asthme: oui non	
Vaccin antitétanique : oui non Date du dernier vaccin :	
 J'atteste sur l'honneur que mon enfant possède une assurance pour les activités extra-scolaires. J'autorise le personnel d'encadrement à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention médicale urgente. 	
Fait à le	
Signature du responsable légal :	

Autorisations parentales

Je soussigné(e)
autorise M (Mme)
à prendre en charge mon enfantau retour du séjour à la gare de Lyon.
• Je soussigné(e)
autorise mon enfant
à être photographié ou filmé.
La photographie ou le film pourra être utilisé pour l'information locale (expositions, site internet de la mairie, Serrissien).
Signature du responsable légal :